

CHANGEMENT D'ORGANISATION DU GROUPE

« *Simplifier l'organisation* » : fallait oser !

Lors des premières présentations du projet de changement d'organisation du groupe, « simplifier l'organisation » était un slogan phare de cette évolution. Après six mois de mise en place de la première phase, force est de constater que cela ne pouvait être qu'un trait d'humour.

Ce changement d'organisation est sans conteste le plus important de la vie du groupe et de la compagnie. Ce n'est pas pour autant qu'il a reçu de la part de la Direction le traitement à la hauteur des enjeux :

- ▶ 4 mois de perdus en début d'année pour **faire entendre qu'il s'agit d'une organisation matricielle. Les cadres dirigeants mis à disposition de la holding ne pourront plus être responsables hiérarchiques des salariés de la DGSJ.** L'utilisation du terme managérial dans les présentations a semé le trouble. Il s'agissait en fait de définir d'un côté l'organigramme pour les responsabilités fonctionnelles sur des activités et d'un autre côté l'organigramme hiérarchiques pour l'ensemble des salariés et managers restant à la DGSJ.
- ▶ Diffusion en avril d'un document faisant état de **785 salariés de la DGSJ détachés à l'informatique groupe.** En fait ces salariés resteront comme leurs 700 autres collègues à la DGSJ tout en travaillant sur des activités pilotées par le groupe
- ▶ Incohérence entre les documents remis en CCE et ceux diffusés dans les CE. De plus, la Direction générale devait fournir un document final cohérent reprenant tous nos échanges des dernières semaines : au final elle a produit un document reprenant surtout les exigences de KLM.

Le vote du Dutch Works Council (DWC) : déterminant sur de nombreux points

Ce n'est pas tant le résultat du vote du DWC qui est important, mais **l'ensemble des échanges écrits avec la Direction de KLM précédant leur vote, ainsi que les conditions qui lui ont été associées.**

A ce sujet nos dirigeants évoquent l'existence d'une liste de plus de 50 questions posées par les élus de KLM ayant reçu des réponses. Mais ils reconnaissent ne pas être parvenus à se les procurer ! Ils affirment néanmoins que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes avec leurs homologues de KLM...

La Direction présente le vote du DWC du 27 juin comme un vote positif. Elle oublie de mentionner que malgré la prise en compte de nombreuses et importantes exigences de KLM, **le DWC n'a pas validé le projet présenté**, même dans sa version redécoupée et minimisée. Par exemple KLM a exigé et obtenu la création d'un poste d'adjoint (pour KLM) au N-2 responsable des développements du groupe mais a rejeté la mise en place des N-2 !

Le groupe pensait faciliter la prise de décision en déplaçant au niveau de la holding tout le pouvoir de décision relatif aux principaux aspects stratégiques et budgétaires. En effet la holding est une entreprise de droit français et ses élus n'y auront pas de pouvoir de veto. Mais **le DWC a conditionné son vote par le maintien de son droit de veto sur toutes les décisions de la holding concernant KLM.**

Où en est-on en ce début du mois de juillet ?

Nous attendons avec impatience les prochains échanges avec la Direction de l'informatique, ainsi que les démultiplications sur les sites.

Il est à présent certain qu'une entité informatique existe désormais au sein de l'organisation du groupe et que Jean Christophe Lalanne en est le responsable. Il est remplacé par Alain Riche sur son précédent poste de **Directeur de la DGSI et Président du CE des systèmes d'information**.

Concernant **les N-2 de la holding**, seront-ils uniquement Chefs de projet ainsi que l'exige le DWC, ou AF serait-elle tentée de désigner sans attendre ceux issus d'AF (Pascal Mordrel pour les développements et Nicolas Nelson pour DSD à priori) ? Et si ces Directeurs sont désignés dès juillet à la holding, quelles conséquences cela aurait sur l'organisation interne DGSI des développements et de DSD ? Quant à DPI (dirigée jusqu'au 30 juin par Alain Riche), elle aurait dû être dirigée fonctionnellement via la holding par un Directeur de KLM. Mais vu le refus du DWC, qui sera responsable de DPI côté DGSI pour le semestre à venir ?

A noter que **les postes de N-2 holding avaient été colorisés** à la demande de KLM. Dans la version finale il n'y a plus de colorisation de ces postes à la demande aussi de KLM, sans que cela ne remette en cause les directeurs pressentis. Les prérogatives de ces Directeurs holding doivent être clarifiées, d'autant plus que pour la Production et le CIO ce sont des dirigeants issus de KLM qui en seraient responsables. La CFDT demande que les activités DGSI soient protégées.

Lorsque les Chefs de projets des 5 directions composant l'informatique groupe seront nommés (développements, production, DSD, CIO et contrôle de gestion, ils devront travailler sur **la déclinaison au niveau N-3 et N-4 coté holding du projet d'organisation**. C'est à ce moment que cela va se compliquer pour toutes les équipes de la DGSI car **les managers de proximité seront directement concernés par le modèle matriciel**. En effet la Direction travaille sur le modèle fonctionnel destiné à clarifier les lieux et modes de décisions pour les activités informatiques. Elle devra aussi définir dans la phase 2 pour la DGSI un organigramme hiérarchique et détailler aussi tous les process du quotidien : notation et augmentation individuelle, mobilité, réorganisation, sous traitance, etc... Cette étape devra impérativement intégrer la participation des managers directement concernés, contrairement à ce qui s'est passé jusqu'à présent dans le projet de réorganisation.

Dans l'organigramme présenté au CE, la DGSI annonce **le renforcement du rôle des Chefs de centre, et la création d'un poste de Chef de centre à Paray**. La question de savoir quelles seront ses prérogatives est alors essentielle et faute d'avoir la moindre réponse, il est apparu que cela devrait être précisé prochainement, au moment de la création du poste... A suivre donc.

Par ailleurs, la DGSI avait été exclue du COMEX AF au mois d'octobre 2012, ce que la CFDT conteste fermement. Nous avons de nouveau revendiqué **la présence de la DGSI au COMEX** mais la DG est resté ferme. Alors que coté KLM, la présence du patron de l'informatique au COMEX KLM est maintenue (et fait partie des conditions du vote précédent du works council !).

Pour **la représentation des salariés d'AF et de KL face à la Direction du groupe**, aucune solution ne semble acceptée par les élus et syndicats de KLM, qui ne veulent pas perdre leur pouvoir de blocage et donc de peser sur les décisions. Le comité de Groupe Européen reste de toutes manières dans sa forme actuelle jusqu'à mi 2014, ainsi que les périmètres CE/CCE et Works Council. Pour la CFDT DGSI nous maintenons nos échanges avec nos homologues de KLM, en particulier dans cette phase évolutive.



Nos commentaires

Pour la CFDT, suite à la confusion des derniers jours dans le projet de la Direction, et à ses nombreuses adaptations aux exigences de KLM, **nous revendiquons une présentation récapitulative et claire de cette première étape**.

Nous maintenons notre demande d'avoir **de véritables organigrammes hiérarchiques** en parallèle des schémas relatifs à l'organisation fonctionnelle du groupe. Cette demande est valable pour cette première étape, comme pour la suivante.

Pour l'informatique, nous attendons de voir en quoi l'organisation améliorera le quotidien des agents, et mettra un terme aux dysfonctionnements et dérapages dans les activités communes.

Au niveau de la compagnie et du groupe nous nous sommes abstenus lors du vote en CCE, car ces changements délicats vont dans le sens de la poursuite de la consolidation du transport aérien, condition de survie de toutes les compagnies.

Au niveau de la DGSI, dès que ce projet sera soumis à notre vote, **nous voterons contre** car la conséquence de ce changement est de porter au niveau du groupe et donc hors DGSI d'essentielles fonctions d'une DSI, telles que la stratégie et le CIO. De plus nous **contestons fermement l'exclusion de la DGSI du COMEX Air France**.